

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

ASTRIA EQUILIBRE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

Ce FIA qui est un Fonds d'Investissement à vocation générale, a pour objectif, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, d'obtenir un rendement après déduction des frais de gestion positif supérieur à 4 % annualisé sur la durée de placement recommandée.

Indicateur de référence

Il n'y a pas d'indicateur de référence

Stratégie d'investissement

Le fonds investit sur toutes les classes d'actifs en mettant en œuvre des stratégies diversifiées. Afin de répondre à l'objectif de gestion, le gérant détermine l'allocation d'actifs optimale tant en termes de nature d'investissement (actions, obligations, monétaire, matières premières, devises) que de zones géographiques, sur la base du scénario économique et monétaire déterminé par le comité de gestion d'ATRIO GESTION PRIVEE. Cette étude est fondée sur une analyse des éléments macro-économiques et monétaires, permettant d'identifier le potentiel de performance des classes d'actifs et des zones géographiques. L'allocation d'actifs est ainsi déterminée de manière discrétionnaire et réactive, adaptée en temps réel aux conditions de marchés.

Sur la base de cette allocation, le gérant met en place un portefeuille d'investissements diversifiés sous forme d'OPCVM ou de FIA, de fonds indiciels cotés ou de titres en direct. Les fonds sont sélectionnés sur la base de critères quantitatifs (historique de performances, réactivité, gestion du risque, liquidité ...) et qualitatifs (expérience des gérants, structuration de la société de gestion ...). Les fonds indiciels cotés permettent d'investir sur des zones géographiques ou des thématiques identifiées dans le processus d'allocation d'actifs, et sont sélectionnés avec une attention particulière apportée à la solidité de l'émetteur et à la liquidité de marché. Les titres en direct sont retenus sur la base des fondamentaux de l'entreprise croisés avec les perspectives sectorielles ou géographiques découlant de notre scénario économique et monétaire.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le FIA s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

- De 0% à 60% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0% à 30% aux marchés des actions de pays émergents

- de 0% à 40% aux marchés des actions de petite et moyenne capitalisations

- De 0 à 20 % sur les indices de futures sur matières premières à travers des fonds indiciels cotés ou des contrats financiers sur indices de futures sur matières premières.

- De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents, de toutes notations ou non notés dont :

- de 0% à 30% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés dont :

- de 0% à 30% aux marchés des instruments de taux de pays émergents.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 7.

- De 0% à 20% en obligations convertibles

- De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.

Le cumul des expositions ne peut pas dépasser 100% de l'actif.

Il peut être investi :

- En actions,
- En titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale.

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et des titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action ou de taux, et en couverture du risque de change.

Profil de risque

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru supérieur de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

COMMENTAIRE DE GESTION

ASTRIA EQUILIBRE

Sur la première partie de l'exercice les marchés financiers ont été portés par une reprise économique synchronisée sur toutes les zones. Sur le début 2018 les marchés ont été plus heurtés avec l'intervention de la géopolitique, avec les élections Italiennes puis le lancement d'une guerre commerciale par le Président Trump. Le momentum économique et les valorisations nous ont conduit à surpondérer l'Europe sur toute la période, biais que nous maintenons encore en cette fin d'exercice. Nous sommes également sous pondérés sur les émergents, toujours en faveur de l'Europe. L'exposition globale aux actions est restée au-dessus du neutre, entre 40 et 50 %. Nous avons également maintenu notre sous-pondération obligataire, avec des banques centrales moins accommodantes et une reprise de l'inflation aux Etats-Unis (plus modérée en Europe). Cette sous-pondération obligataire étant compensée par une sur-exposition aux stratégies diversifiées peu corrélées, particulièrement les gestions long/short actions et arbitrage d'OPA.

Le fonds affiche une performance de -1,34 % sur l'exercice.

Critères ESG

Les informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance (ESG) peuvent être consultées sur le site internet www.atrion-gp.fr et dans le rapport annuel. La gestion du fonds n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de la Gouvernance («critères ESG»)

Principaux mouvements sur l'exercice

Date	Opération	Code Valeur	Libellé Valeur	Montant	
15/11/2017	RACHAT	LU0565135745	F.E.A.I.P.AE-C 3D	936 996,44	EUR
06/12/2017	RACHAT	LU0095938881	JPM GL.MA.OP.AEC3D	801 223,96	EUR
06/12/2017	RACHAT	FR0011023910	PHIL.L/S EUR.I 4D	645 187,25	EUR
09/02/2018	RACHAT	FR0010881821	JL EQ.MAR.NEUT.3D	566 008,85	EUR
23/11/2017	SOUSCRIPTION	FR0000939902	CAN.PAT.OB.IN.I 3D	-303 833,56	EUR
08/02/2018	SOUSCRIPTION	FR0011847409	R VALOR P EUR 4D	-515 749,05	EUR
05/04/2018	SOUSCRIPTION	FR0013290939	COMGEST MOND.Z 4D.	-794 771,86	EUR
16/02/2018	SOUSCRIPTION	FR0010838722	CPR FOCUS INF.I 3D	-812 475,91	EUR
15/11/2017	SOUSCRIPTION	LU0433182416	F.E.A.I.F.AHE 3D	-947 937,72	EUR
08/12/2017	SOUSCRIPTION	GB00B56D9Q63	MG DYN.EUR.C C.3D	-1 062 230,60	EUR

Changements significatifs

Aucun changement sur l'exercice

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre

RAPPORT COMPTABLE AU 30/06/2018

ASTRIA EQUILIBRE

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La liste des sociétés de gestion gérant les OPCVM ou Fonds d'Investissement sélectionnés est validée par le contrôle des risques lors du processus de sélection des fonds.

Les contreparties sélectionnés pour le passage des ordres négociés doit avoir reçu l'aval du contrôle interne.

Cette liste peut être modifiée, si les conditions suivantes sont remplies :

- société financièrement stable sans antécédent connu de problèmes d'éthique
- compétitivité sur la place en matière de courtage
- prestations de services de qualité

Une contrepartie peut être supprimée de la liste par le contrôle interne, dans les cas suivants

- apparitions de problèmes d'éthique
- difficultés financières connues de l'entité
- problèmes récurrents de passations des ordres
- toute autre motivation jugée suffisante par le contrôle interne

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Evènements intervenus au cours de la période

29/09/2017 : Caractéristiques de gestion : Suppression de la classification AMF « Diversifié »

29/09/2017 : Caractéristiques de gestion : Revue des commissions de mouvement.

Politique de rémunération

Références Réglementaires :

Dispositions communes en matière de rémunération approuvées par l'AFG - AFIC - ASPIM et par le collège de l'AMF le 23/11/2010.

Contexte réglementaire :

L'AMF, dans un communiqué de presse daté du 23 novembre 2010, a annoncé l'approbation par son collège, en qualité de règles professionnelles, des dispositions communes à l'Association française de la gestion financière (AFG), l'Association française des investisseurs en capital (AFIC) et l'Association française des sociétés de placement immobilier (ASPIM) sur les politiques de rémunération au sein des SGP.

Ce dispositif à caractère obligatoire, ayant vocation à s'appliquer à compter du 1er janvier 2011, a pour objectif d'harmoniser les règles applicables aux sociétés de gestion en matière de politique de rémunération et ce quelle que soit leur organisation.

La politique de rémunération mise en place au sein de la SGP reprend les grandes règles énoncées dans le document « Dispositions communes sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion » publiées par les associations professionnelles le 23 novembre 2010.

Rappel des règles d'organisation que doit respecter la SGP en la matière :

Périmètre et collaborateurs concernés.

Ces dispositions s'appliquent à la rémunération versée par l'employeur à l'exclusion des parts ou actions de « carried interest ».

Les collaborateurs concernés par cette politique sont les salariés chargés :

- de la gestion des actifs ;
- des fonctions de contrôle et de conformité ;
- des fonctions commerciales.

Disposition générales

Prise en compte des risques dans la définition de la politique de rémunération :

- cohérence entre le comportement des professionnels concernés et les objectifs à long terme de la SGP (les dissuader de prendre des risques excessifs et inacceptables par la SGP)
- Interdire tout mode de rémunération susceptible de créer des risques excessifs pour la société
- Intégrer, dans la mesure de performance utilisée pour le calcul de la composante variable de la rémunération, un mécanisme d'ajustement tenant comptes des risques courants et futurs pertinents.
- La SGP est tenue de déterminer le montant consacré à la rémunération variable et sa répartition en tenant compte de l'ensemble de ses risques. Elle doit être en mesure de modifier de façon substantielle l'enveloppe de rémunération variable distribuée au titre d'un exercice durant lequel elle constaterait des pertes.

-La SGP doit veiller à utiliser des instruments ou méthodes de versement qui ne détournent pas les dispositions ci-dessus exposées.

Composition de la rémunération fixe/variable

La partie fixe de la rémunération doit être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.

La séparation entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération doit être absolue. Il ne doit pas y avoir de vase communicant entre l'une et l'autre partie de la rémunération.

Il convient d'interdire les bonus garantis sauf, le cas échéant, à l'embauche du professionnel et dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

Assiette des rémunérations variables

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération :

-Des performances du professionnel. Elle est versée par l'employeur aux collaborateurs au regard de critères quantitatifs et/ou qualitatifs.

-De la réglementation applicable à la société de gestion

-Des gains effectivement réalisés par la société de gestion. Elle est liée à la performance globale de la société.

Après s'être assuré de la cohérence entre les comportements des professionnels et les objectifs à long terme de la société de gestion, chaque société définit l'assiette des éléments variables en tenant compte des éléments suivants :

-Expliciter le lien entre la rémunération variable et l'évaluation de la performance des professionnels (mise en place d'objectifs, assortis d'indicateurs de mesure factuels et quantifiables ou observables)

-Formaliser le processus de détermination des objectifs et s'assurer que ces objectifs sont conformes, dans la durée, aux intérêts de l'entreprise et de ses clients ;

-Mixer objectifs quantitatifs, qualitatifs et – le cas échéant – managériaux, afin de limiter le poids de la performance strictement financière dans l'évaluation globale de la performance des professionnels et d'apprécier la manière dont cette performance a été atteinte. Instaurer des critères liés à la prise de risques, à la prise en compte conjointe des intérêts du client et de l'entreprise ainsi que des critères comportementaux (travail en équipe, transparence, partage de l'information, participation à la réussite collective, etc.) ;

-Décliner cette politique d'objectifs sur l'ensemble de la ligne hiérarchique en responsabilisant les managers sur la performance de leurs équipes;

-Concernant la définition des objectifs assignés aux gérants, intégrer une composante de performance pluriannuelle des produits gérés (par exemple sur 3 exercices consécutifs) et non uniquement annuelle. A ces critères de performance, s'ajouteraient, comme il est mentionné ci-dessus, d'autres critères : prise en compte du niveau de risques (par exemple via le ratio d'information, le ratio Sharpe...) ; prise en compte des intérêts du client ; respect de la réglementation... ;

-Concernant la définition des objectifs assignés aux commerciaux et pour évaluer en particulier leur capacité à nouer une relation de confiance durable avec le client, apprécier leur performance sur la base d'indicateurs tels que le net new cash (nouvelles souscriptions nettes des rachats) ainsi que de critères qualitatifs ou managériaux.

La forme de la rétribution (numéraire/titres)

Lorsque la Société a recours, comme forme de rémunération, à l'attribution de titres, d'options sur titres de l'entreprise ou d'instruments équivalents, la couverture du risque sur ces actifs ne doit pas être autorisée avant la levée des options ou l'acquisition définitive des titres.

Si la société de gestion opte pour le paiement d'une partie de la rémunération variable en parts de fonds qu'elle gère, il lui appartient de définir des règles d'encadrement de manière :

-à ce que ce paiement soit compatible avec les objectifs de gestion des fonds concernés

-à ce qu'il y ait bien un alignement des intérêts des professionnels ainsi bénéficiaires de ces titres et des autres porteurs ou actionnaires

La société de gestion doit veiller à la mise en œuvre d'une politique visant à prévenir et éviter les conflits d'intérêts.

Dispositions spécifiques concernant la rémunération de certains professionnels

La société de gestion doit établir une liste des personnes dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de la société ainsi que des modes de rémunération variable susceptible d'aggraver le niveau d'exposition aux risques de la société. Les membres de l'organe exécutif sont également concernés.

Pour ces professionnels il faut :

-Prévoir qu'une fraction de celle-ci, quand elle dépasse substantiellement la partie fixe de la rémunération, soit différée sur plusieurs années. L'année où une contre-performance est constatée, prévoir que la part de rémunération différée susceptible d'être versée aux salariés concernés soit substantiellement réduite ou ne soit pas versée ;

-Interdire aux personnes concernés de recourir à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilité qui limiteraient la portée des dispositions d'alignement sur les risques contenues dans leur dispositif de rémunération.

-Prévoir que les indemnités liées à la rupture anticipée du contrat de travail reflètent la performance réalisée et ne viennent pas récompenser l'échec du professionnel concerné.

La rémunération des fonctions de contrôle et de conformité doit être fixée indépendamment de celle des métiers dont ils valident ou vérifient les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnels qualifiés et expérimentés. Elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Dispositions concernant la gouvernance

Une procédure applicable en matière de rémunération doit être formalisée en tenant compte des dispositions suivantes :

-La politique de rémunération est définie par la Direction générale qui veille à s'assurer de la conformité de cette politique auprès des services en charge du contrôle des risques, de la conformité et du contrôle interne.

-La Direction générale s'assure de la mise en œuvre de cette politique qui prend en compte la nature et le volume de ses activités, sa taille et les risques auxquels elle est susceptible d'être exposée

-Chaque société de gestion procède à une revue régulière, de préférence une fois par an, des principes généraux de cette politique ainsi qu'à une évaluation du respect de cette politique. Ce contrôle et cette révision sont documentés.

-Les principes généraux de la politique de rémunération sont soumis au Conseil d'Administration, au Directoire ou au Conseil de Surveillance, ainsi qu'au(x) comité(s) spécialisé(s) concerné(s) et désigné(s) par le Conseil d'Administration ou de Surveillance (Comité d'Audit et/ou Comité des rémunérations), quand il(s) existe(nt).

-Lorsque la société de gestion l'estime nécessaire, constituer un comité spécialisé en matière de rémunérations, composé de membres compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière de rémunération au regard de l'ensemble des critères pertinents, y compris la politique de gestion des risques de l'entreprise.

-Soumettre au(x) comité(s) spécialisé(s) concerné(s) quand il(s) existe(nt), les montants individuels de rémunération variable au moment de leur attribution et au-delà d'un certain seuil qu'il appartient à chaque entreprise de décider.

-Informer annuellement le Conseil d'Administration, le Directoire ou le Conseil de Surveillance, ainsi que le(s) comité(s) spécialisé(s) quand il(s) existe(nt), de la mise en œuvre de la politique de rémunération variable.

-Communiquer au sein de l'entreprise sur les principes généraux de la politique de rémunération

Dispositions concernant la transparence

Les adhérents doivent tenir à disposition de l'Autorité des Marchés Financiers et le cas échéant, des délégués du personnel, les informations suivantes :

-Le processus décisionnel mis en œuvre pour définir la politique de rémunération de l'entreprise, y compris la composition et le mandat du comité spécialisé en matière de rémunération ;

-Les principales caractéristiques de la politique de rémunération. Celles-ci porteront par exemple sur les critères utilisés pour mesurer les performances et ajuster la rémunération au risque et le lien entre rémunération et performance.

Politique de rémunération variable mise en place par la SGP :

-Les membres de l'organe exécutifs rémunérés de façon variable sont les Dirigeant-Gérants, les gérants.

Les Dirigeants Gérants ne sont pas salariés.

Leur rémunération variable est établie en fonction des résultats de la société de gestion et non en fonction de résultats individuels directement liés aux performances des fonds.

Il est rappelé que les Dirigeant-Gérants peuvent être également porteurs (sans concessions commerciales) de part des FIA qu'ils gèrent ce qui limite les conflits d'intérêts.

Règles concernant la politique de rémunération des collaborateurs hormis les Dirigeant-Gérants.

Si la part de la rémunération variable attribuée au collaborateur dépasse le montant de sa rémunération fixe annuelle, un échéancier annuel des versements futurs sera établi (les échéances exactes des futurs versements seront fixées au moment où les comités de rémunération des prochains exercices se réuniront).

Les versements futurs seront provisionnés sur l'exercice initial et reportés sur autant d'exercice que nécessaire.

Leur versement sera conditionnel et pourra être remis en cause, pour l'une des raisons suivantes, sur proposition du Conseil d'Administration :

-La société de gestion ne réalise pas de bénéfice sur l'exercice correspondant à l'année du versement effectif.

-Le collaborateur ne fait plus partie des effectifs au moment du versement effectif, en l'absence de tout accord spécifique.

-Les résultats opérationnels du collaborateur, sur l'exercice correspondant à l'année du versement effectif, sont de nature à remettre en question le résultat opérationnel initial ayant servi de base de calcul au moment où la rémunération variable a été décidée.

La rémunération variable des collaborateurs intègre, suivant leurs fonctions et les responsabilités qui leurs ont été confiés, des critères d'évaluations différents :

Gestion d'actifs

Gérants:

-Performances globales de la société de gestion

-Résultat opérationnel dans sa fonction

-Critère de prise de risque (volatilité des résultats, ratio d'information)

-Critère comportementaux (travail en équipe, transparence, partage de l'information, participation à la réussite collective, etc.)

La SGP n'exclue pas de prendre en compte des critères qualitatifs, si les résultats commerciaux ne sont pas remplis.

Actuellement pas de gérants salariés.

Conseiller en Gestion privée

Conseiller Assistant gérant:

-Performances globales de la société de gestion

-Résultat opérationnel en termes d'encours

-Critère comportementaux (travail en équipe, transparence, partage de l'information, participation à la réussite collective, etc.)

Actuellement pas de conseillers salariés.

Fonctions support

Middle Office

La rémunération discrétionnaire est exclusivement basée sur des critères qualitatifs

Fonction Conformité

Le RCCI est dirigeant gérant voir plus haut.

Comité de rémunération

Chaque fin d'exercice les dirigeants, en présence du RCCI :

-Fixe le montant des rémunérations variables des collaborateurs concernés pour l'exercice écoulé.

-Le cas échéant, valide le versement des échéances portant sur les rémunérations variables décidées les années précédentes, pour les collaborateurs concernés.

-Détermine la date de versement de toutes ces rémunérations

-Valide la politique de rémunération de la société de gestion pour l'exercice à venir.

Il n'y a pas de rémunération variable fixée.

Dispositif de contrôle en matière de rémunération variable.

Le RCCI de la société intègre le domaine de la rémunération variable dans les risques potentiels de conflit d'intérêt.

La présente procédure est mise en place pour minimiser les risques en la matière. Un contrôle de son application est intégré dans le programme annuel de contrôle du RCCI.

Le contrôle consistera à vérifier :

-L'application des modalités de calcul de la rémunération variable des Dirigeant-Gérants.

-Les modalités de calcul des rémunérations variables versées aux collaborateurs hormis celles versées aux Dirigeant-Gérants au titre de l'exercice passé seront vérifiées.

BILAN ACTIF

	29/06/2018	30/06/2017
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	26 476 924,78	23 201 424,50
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négo-ciables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	26 437 924,78	23 201 424,50
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	26 437 924,78	23 201 424,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	39 000,00	0,00
Opérations sur un marché régle-menté ou assimilé	39 000,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	463 152,18	898 482,75
Liquidités	463 152,18	898 482,75
Total de l'actif	26 940 076,96	24 099 907,25

BILAN PASSIF

	29/06/2018	30/06/2017
Capitaux propres		
Capital	26 858 961,45	23 938 338,55
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	197 195,80	269 862,67
Résultat de l'exercice (a, b)	-413 591,76	-318 450,50
Total des capitaux propres	26 642 565,49	23 889 750,72
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	39 000,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	39 000,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	39 000,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	258 511,47	210 156,53
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	258 511,47	210 156,53
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	26 940 076,96	24 099 907,25

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/06/2018	30/06/2017
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
FESXU8F00002 STX50E-EUX 0918	1 017 300,00	0,00
Total Indices	1 017 300,00	0,00
Total Contrats futures	1 017 300,00	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	1 017 300,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	1 017 300,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/06/2018	30/06/2017
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	3 144,13	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	3 144,13	0,00
Résultat sur opérations financières (I - II)	-3 144,13	0,00
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	395 426,71	299 668,03
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-398 570,84	-299 668,03
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-15 020,92	-18 782,47
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-413 591,76	-318 450,50

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0011421197	1,8 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0011421197	3,50% TTC maximum de l'actif net

Commission de surperformance

Part FR0011421197 C

15% TTC de la surperformance au-delà de 4% par an de performance après déduction des frais de gestion. (*)

Calculée selon la méthode indiquée, la commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et le taux de référence défini ci-après, sur la période de référence.

Le taux de référence est égal à 4 %.

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois de juillet à juin. Exceptionnellement, le premier exercice débute le 12/04/2013 et se clôture le 30/06/2014.

Elle ne sera facturée à l'OPCVM que si et seulement si la valeur liquidative constatée le dernier jour de bourse de l'exercice est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées le dernier jour de bourse de chaque exercice précédent.

La performance est calculée, selon la méthode indiquée, en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant 4 % par an de performance après déduction des frais de gestion.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure au taux de référence, la part variable des frais de gestion représentera 15% TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du taux de référence.
- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure au taux de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure au taux de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.
- Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au taux de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures (ne concernent pas les frais variables figés liés aux rachats qui sont acquis à la société de gestion).

Cette part variable ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance du FCP est supérieure au taux de référence.

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement
Prélèvement sur chaque transaction :
Société de gestion de portefeuille : 85%
Dépositaire : 15%
Actions et fonds indiciels cotés : 0,47% TTC maximum
Obligations et autres produits de taux : 0,47% TTC maximum
Société de gestion de portefeuille : 0%
Dépositaire : 100%
S/R OPC Forfait maximum 40€TTC
Société de gestion de portefeuille : 70%
Dépositaire : 30%
Dérivés listés : 13.5 €TTC par lot

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.

- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/06/2018	30/06/2017
Actif net en début d'exercice	23 889 750,72	20 047 910,69
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	4 523 480,28	3 008 512,71
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 423 076,28	-270 429,82
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	212 405,14	255 414,14
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-44 645,74	-46,06
Plus-values réalisées sur contrats financiers	54 900,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-30 156,00	0,00
Frais de transaction	-2 007,90	-584,00
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-100 513,89	1 148 641,09
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 844 972,51</i>	<i>1 945 486,40</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>1 945 486,40</i>	<i>796 845,31</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-39 000,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-39 000,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-398 570,84	-299 668,03
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	26 642 565,49	23 889 750,72

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Indices	1 017 300,00	3,82
TOTAL Autres opérations	1 017 300,00	3,82

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	463 152,18	1,74	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	463 152,18	1,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/06/2018
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/06/2018
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/06/2018
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/06/2018	30/06/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-413 591,76	-318 450,50
Total	-413 591,76	-318 450,50

	29/06/2018	30/06/2017
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-413 591,76	-318 450,50
Total	-413 591,76	-318 450,50
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/06/2018	30/06/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	197 195,80	269 862,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	197 195,80	269 862,67

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/06/2018	30/06/2017
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	197 195,80	269 862,67
Total	197 195,80	269 862,67
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes (1) €
30/06/2014	C1 PART CAPI C	13 356 659,04	129 005,00	103,54	0,00	0,00	0,00	-2,64
30/06/2015	C1 PART CAPI C	18 747 126,40	171 411,00	109,37	0,00	0,00	0,00	0,38
30/06/2016	C1 PART CAPI C	20 047 910,69	193 847,88	103,42	0,00	0,00	0,00	-1,79
30/06/2017	C1 PART CAPI C	23 889 750,72	219 495,63	108,83	0,00	0,00	0,00	-0,22
29/06/2018	C1 PART CAPI C	26 642 565,49	248 115,88	107,37	0,00	0,00	0,00	-0,87

(1) dont PMV nettes à partir du 31.12.2013

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	41 652,40000	4 523 480,28
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-13 032,15000	-1 423 076,28
Solde net des Souscriptions / Rachats	28 620,25000	3 100 404,00
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	248 115,88000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/06/2018
FR0011421197 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	467 262,23
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	3,72
Rétrocessions de frais de gestion	71 839,24

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/06/2018
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	258 511,47
Total des dettes		258 511,47
Total dettes et créances		-258 511,47

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	26 437 924,78	99,23
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	26 437 924,78	99,23
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-258 511,47	-0,97
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	463 152,18	1,74
DISPONIBILITES	463 152,18	1,74
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	26 642 565,49	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC			26 437 924,78	99,23
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			988 332,35	3,71
TOTAL FRANCE			988 332,35	3,71
FR0010402990 EXANE PLEIADE PERF.P FCP 3DEC	EUR	6 862,466	988 332,35	3,71
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			25 449 592,43	95,52
TOTAL FRANCE			13 460 266,63	50,53
FR0000939902 CAND.PATR.OBLI INTER SLI 3DEC	EUR	35,437	775 276,87	2,91
FR0000994535 UNION INSTITUTIONNELS FCP 3DEC	EUR	2,321	249 436,52	0,94
FR0007080155 VARENNE VALEUR A FCP 3DEC	EUR	3 495,814	1 071 501,95	4,02
FR0010135103 CARMIGNAC PATRIM.A EUR FCP3DEC	EUR	2 226,537	1 428 590,67	5,38
FR0010149120 CARMIGNAC SECU.A EUR ACC 3DEC	EUR	751,514	1 305 004,06	4,90
FR0010174144 BDL REMPLART EUROPE FCP 4DEC	EUR	4 816,9036	775 136,13	2,91
FR0010289090 UNI.OBLI COURT TERME FCP 3DEC	EUR	3 409,284	914 779,08	3,43
FR0010298596 MONETA MULTI CAPS C FCP 4DEC	EUR	4 573,3424	1 249 757,28	4,69
FR0010651224 BDL CONVICTIONS FCP 3DEC	EUR	401,711	1 058 287,54	3,97
FR0010766550 HELIUM OPPORTUNITES B FCP 3DEC	EUR	852,426	1 111 887,43	4,17
FR0010814806 TIKEHAU TAUX VARIAB.A FCP 3DEC	EUR	6 217,978	786 822,94	2,95
FR0010838722 CPR FOCUS INFLATION I FCP 3DEC	EUR	5 361,009	812 782,57	3,05
FR0010881821 JL EQUITY MARKET NEUT.FCP 3DEC	EUR	421,24	537 767,62	2,02
FR0011847409 R VALOR P EUR SICAV 4DEC	EUR	373,4416	538 887,43	2,02
FR0013290939 COMGEST MONDE Z SICAV 4DEC	EUR	452,644	844 348,54	3,17
TOTAL ROYAUME UNI			1 546 556,84	5,80
C3D GB00B1VMCY93 MG OPTIMAL INCOME CL.A EUR	EUR	39 070,834	775 532,61	2,91
GB00B39R2S49 MG GLB.DIVIDEND FD EURO A 3DEC	EUR	30 467,679	771 024,23	2,89
TOTAL IRLANDE			778 609,01	2,92
IE00B3TH3V40 BNY MEL.ABS.R.EQ.FD-T(H)CAP.3D	EUR	659 670,428	778 609,01	2,92
TOTAL LUXEMBOURG			9 664 159,95	36,27
LU0097890064 NORDEA 1 GL.STABLE EQ.BI EUR C	EUR	43 861,304	994 774,37	3,73
LU0140363002 FRANK.TEMP.MUT.EURO.CL.A C.3D.	EUR	40 630,562	987 728,96	3,71

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
LU0211333967 FTIF FRANK.US EQ.FD A ACC.3DEC	EUR	56 406,075	1 065 510,76	3,99
LU0284395984 DNCA INV.VALUE EUROP.CL.I C.4D	EUR	5 651,6373	1 038 657,90	3,90
LU0336084032 CARMIGNAC PTF CASH PUS C.3DEC	EUR	673,452	783 009,17	2,94
LU0433182416 FIRST EAGLE A.INTER.F.AHE 3D	EUR	5 724,171	934 986,09	3,51
LU0462973008 DNCA INVEST MIURA I CAP.4DEC	EUR	7 186,5149	900 542,18	3,38
LU0572586674 ALKEN ABSOL.RET.EUROPE CL.I.C.	EUR	5 393,49395	822 669,63	3,09
LU0912262358 HELIUM PERFORMANCE CL.S CAPIT.	EUR	365,88	455 216,55	1,71
LU0923609035 EXANE 1 OVERDR AC	EUR	45,5369	634 897,32	2,38
LU1582988488 M G LUX DYN.AL.FD CL.C ACC 3D	EUR	109 076,855	1 046 167,02	3,93
TOTAL Contrats financiers			0,00	0,00
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge			0,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes			0,00	0,00
TOTAL FRANCE			39 000,00	0,15
MARF.EUR Appels marge futures	EUR	39 000	39 000,00	0,15
TOTAL AUTRES PAYS			-39 000,00	-0,15
FESXU8F00002 STX50E-EUX 0918	EUR	30	-39 000,00	-0,15

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

ATRIO GESTION PRIVEE

Fonds commun de placement : ASTRIA EQUILIBRE
8 , Rue Volney
75002 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

GEORGES REY CONSEILS
23 Passage Charles Dallery
75011 PARIS
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ATRIO GESTION PRIVEE

Fonds commun de placement : ASTRIA EQUILIBRE
8, Rue Volney
75002 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FCP ASTRIA EQUILIBRE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM à la fin de cet exercice.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de Gestion du Fonds.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux OPCVM, tels que définis par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant du FCP ASTRIA EQUILIBRE.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies

dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 septembre 2018

Le Commissaire aux Comptes

GEORGES REY CONSEILS



Arnaud BROSSIER

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

ASTRIA EQUILIBRE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

Ce FIA qui est un Fonds d'Investissement à vocation générale, a pour objectif, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, d'obtenir un rendement après déduction des frais de gestion positif supérieur à 4 % annualisé sur la durée de placement recommandée.

Indicateur de référence

Il n'y n'a pas d'indicateur de référence

Stratégie d'investissement

Le fonds investit sur toutes les classes d'actifs en mettant en œuvre des stratégies diversifiées. Afin de répondre à l'objectif de gestion, le gérant détermine l'allocation d'actifs optimale tant en termes de nature d'investissement (actions, obligations, monétaire, matières premières, devises) que de zones géographiques, sur la base du scénario économique et monétaire déterminé par le comité de gestion d'ATRIO GESTION PRIVEE. Cette étude est fondée sur une analyse des éléments macro-économiques et monétaires, permettant d'identifier le potentiel de performance des classes d'actifs et des zones géographiques. L'allocation d'actifs est ainsi déterminée de manière discrétionnaire et réactive, adaptée en temps réel aux conditions de marchés.

Sur la base de cette allocation, le gérant met en place un portefeuille d'investissements diversifiés sous forme d'OPCVM ou de FIA, de fonds indiciels cotés ou de titres en direct. Les fonds sont sélectionnés sur la base de critères quantitatifs (historique de performances, réactivité, gestion du risque, liquidité ...) et qualitatifs (expérience des gérants, structuration de la société de gestion ...). Les fonds indiciels cotés permettent d'investir sur des zones géographiques ou des thématiques identifiées dans le processus d'allocation d'actifs, et sont sélectionnés avec une attention particulière apportée à la solidité de l'émetteur et à la liquidité de marché. Les titres en direct sont retenus sur la base des fondamentaux de l'entreprise croisés avec les perspectives sectorielles ou géographiques découlant de notre scénario économique et monétaire.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le FIA s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

- De 0% à 60% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0% à 30% aux marchés des actions de pays émergents

- de 0% à 40% aux marchés des actions de petite et moyenne capitalisations

- De 0 à 20 % sur les indices de futures sur matières premières à travers des fonds indiciels cotés ou des contrats financiers sur indices de futures sur matières premières.

- De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents, de toutes notations ou non notés dont :

- de 0% à 30% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés dont :

- de 0% à 30% aux marchés des instruments de taux de pays émergents.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 7.

- De 0% à 20% en obligations convertibles

- De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.

Le cumul des expositions ne peut pas dépasser 100% de l'actif.

Il peut être investi :

- En actions,
- En titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale.

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et des titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action ou de taux, et en couverture du risque de change.

Profil de risque

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru supérieur de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

COMMENTAIRE DE GESTION

ASTRIA EQUILIBRE

Sur la première partie de l'exercice les marchés financiers ont été portés par une reprise économique synchronisée sur toutes les zones. Sur le début 2018 les marchés ont été plus heurtés avec l'intervention de la géopolitique, avec les élections Italiennes puis le lancement d'une guerre commerciale par le Président Trump. Le momentum économique et les valorisations nous ont conduit à surpondérer l'Europe sur toute la période, biais que nous maintenons encore en cette fin d'exercice. Nous sommes également sous pondérés sur les émergents, toujours en faveur de l'Europe. L'exposition globale aux actions est restée au-dessus du neutre, entre 40 et 50 %. Nous avons également maintenu notre sous-pondération obligataire, avec des banques centrales moins accommodantes et une reprise de l'inflation aux Etats-Unis (plus modérée en Europe). Cette sous-pondération obligataire étant compensée par une sur-exposition aux stratégies diversifiées peu corrélées, particulièrement les gestions long/short actions et arbitrage d'OPA.

Le fonds affiche une performance de -1,34 % sur l'exercice.

Critères ESG

Les informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance (ESG) peuvent être consultées sur le site internet www.atrrio-gp.fr et dans le rapport annuel. La gestion du fonds n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de la Gouvernance («critères ESG»)

Principaux mouvements sur l'exercice

Date	Opération	Code Valeur	Libellé Valeur	Montant	
15/11/2017	RACHAT	LU0565135745	F.E.A.I.P.AE-C 3D	936 996,44	EUR
06/12/2017	RACHAT	LU0095938881	JPM GL.MA.OP.AEC3D	801 223,96	EUR
06/12/2017	RACHAT	FR0011023910	PHIL.L/S EUR.I 4D	645 187,25	EUR
09/02/2018	RACHAT	FR0010881821	JL EQ.MAR.NEUT.3D	566 008,85	EUR
23/11/2017	SOUSCRIPTION	FR0000939902	CAN.PAT.OB.IN.I 3D	-303 833,56	EUR
08/02/2018	SOUSCRIPTION	FR0011847409	R VALOR P EUR 4D	-515 749,05	EUR
05/04/2018	SOUSCRIPTION	FR0013290939	COMGEST MOND.Z 4D.	-794 771,86	EUR
16/02/2018	SOUSCRIPTION	FR0010838722	CPR FOCUS INF.I 3D	-812 475,91	EUR
15/11/2017	SOUSCRIPTION	LU0433182416	F.E.A.I.F.AHE 3D	-947 937,72	EUR
08/12/2017	SOUSCRIPTION	GB00B56D9Q63	MG DYN.EUR.C C.3D	-1 062 230,60	EUR

Changements significatifs

Aucun changement sur l'exercice

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre

RAPPORT COMPTABLE AU 30/06/2018

ASTRIA EQUILIBRE

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La liste des sociétés de gestion gérant les OPCVM ou Fonds d'Investissement sélectionnés est validée par le contrôle des risques lors du processus de sélection des fonds.

Les contreparties sélectionnés pour le passage des ordres négociés doit avoir reçu l'aval du contrôle interne.

Cette liste peut être modifiée, si les conditions suivantes sont remplies :

- société financièrement stable sans antécédent connu de problèmes d'éthique
- compétitivité sur la place en matière de courtage
- prestations de services de qualité

Une contrepartie peut être supprimée de la liste par le contrôle interne, dans les cas suivants

- apparitions de problèmes d'éthique
- difficultés financières connues de l'entité
- problèmes récurrents de passations des ordres
- toute autre motivation jugée suffisante par le contrôle interne

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Evènements intervenus au cours de la période

29/09/2017 : Caractéristiques de gestion : Suppression de la classification AMF « Diversifié »

29/09/2017 : Caractéristiques de gestion : Revue des commissions de mouvement.

Politique de rémunération

Références Réglementaires :

Dispositions communes en matière de rémunération approuvées par l'AFG - AFIC - ASPIM et par le collège de l'AMF le 23/11/2010.

Contexte réglementaire :

L'AMF, dans un communiqué de presse daté du 23 novembre 2010, a annoncé l'approbation par son collège, en qualité de règles professionnelles, des dispositions communes à l'Association française de la gestion financière (AFG), l'Association française des investisseurs en capital (AFIC) et l'Association française des sociétés de placement immobilier (ASPIM) sur les politiques de rémunération au sein des SGP.

Ce dispositif à caractère obligatoire, ayant vocation à s'appliquer à compter du 1er janvier 2011, a pour objectif d'harmoniser les règles applicables aux sociétés de gestion en matière de politique de rémunération et ce quelle que soit leur organisation.

La politique de rémunération mise en place au sein de la SGP reprend les grandes règles énoncées dans le document « Dispositions communes sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion » publiées par les associations professionnelles le 23 novembre 2010.

Rappel des règles d'organisation que doit respecter la SGP en la matière :

Périmètre et collaborateurs concernés.

Ces dispositions s'appliquent à la rémunération versée par l'employeur à l'exclusion des parts ou actions de « carried interest ».

Les collaborateurs concernés par cette politique sont les salariés chargés :

- de la gestion des actifs ;
- des fonctions de contrôle et de conformité ;
- des fonctions commerciales.

Disposition générales

Prise en compte des risques dans la définition de la politique de rémunération :

- cohérence entre le comportement des professionnels concernés et les objectifs à long terme de la SGP (les dissuader de prendre des risques excessifs et inacceptables par la SGP)
- Interdire tout mode de rémunération susceptible de créer des risques excessifs pour la société
- Intégrer, dans la mesure de performance utilisée pour le calcul de la composante variable de la rémunération, un mécanisme d'ajustement tenant comptes des risques courants et futurs pertinents.
- La SGP est tenue de déterminer le montant consacré à la rémunération variable et sa répartition en tenant compte de l'ensemble de ses risques. Elle doit être en mesure de modifier de façon

substantielle l'enveloppe de rémunération variable distribuée au titre d'un exercice durant lequel elle constaterait des pertes.

-La SGP doit veiller à utiliser des instruments ou méthodes de versement qui ne détournent pas les dispositions ci-dessus exposées.

Composition de la rémunération fixe/variable

La partie fixe de la rémunération doit être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.

La séparation entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération doit être absolue. Il ne doit pas y avoir de vase communicant entre l'une et l'autre partie de la rémunération.

Il convient d'interdire les bonus garantis sauf, le cas échéant, à l'embauche du professionnel et dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

Assiette des rémunérations variables

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération :

-Des performances du professionnel. Elle est versée par l'employeur aux collaborateurs au regard de critères quantitatifs et/ou qualitatifs.

-De la réglementation applicable à la société de gestion

-Des gains effectivement réalisés par la société de gestion. Elle est liée à la performance globale de la société.

Après s'être assuré de la cohérence entre les comportements des professionnels et les objectifs à long terme de la société de gestion, chaque société définit l'assiette des éléments variables en tenant compte des éléments suivants :

-Expliciter le lien entre la rémunération variable et l'évaluation de la performance des professionnels (mise en place d'objectifs, assortis d'indicateurs de mesure factuels et quantifiables ou observables)

-Formaliser le processus de détermination des objectifs et s'assurer que ces objectifs sont conformes, dans la durée, aux intérêts de l'entreprise et de ses clients ;

-Mixer objectifs quantitatifs, qualitatifs et – le cas échéant – managériaux, afin de limiter le poids de la performance strictement financière dans l'évaluation globale de la performance des professionnels et d'apprécier la manière dont cette performance a été atteinte. Instaurer des critères liés à la prise de risques, à la prise en compte conjointe des intérêts du client et de l'entreprise ainsi que des critères comportementaux (travail en équipe, transparence, partage de l'information, participation à la réussite collective, etc.) ;

-Décliner cette politique d'objectifs sur l'ensemble de la ligne hiérarchique en responsabilisant les managers sur la performance de leurs équipes;

-Concernant la définition des objectifs assignés aux gérants, intégrer une composante de performance pluriannuelle des produits gérés (par exemple sur 3 exercices consécutifs) et non uniquement

annuelle. A ces critères de performance, s'ajouteraient, comme il est mentionné ci-dessus, d'autres critères : prise en compte du niveau de risques (par exemple via le ratio d'information, le ratio Sharpe...) ; prise en compte des intérêts du client ; respect de la réglementation... ;

-Concernant la définition des objectifs assignés aux commerciaux et pour évaluer en particulier leur capacité à nouer une relation de confiance durable avec le client, apprécier leur performance sur la base d'indicateurs tels que le net new cash (nouvelles souscriptions nettes des rachats) ainsi que de critères qualitatifs ou managériaux.

La forme de la rétribution (numéraire/titres)

Lorsque la Société a recours, comme forme de rémunération, à l'attribution de titres, d'options sur titres de l'entreprise ou d'instruments équivalents, la couverture du risque sur ces actifs ne doit pas être autorisée avant la levée des options ou l'acquisition définitive des titres.

Si la société de gestion opte pour le paiement d'une partie de la rémunération variable en parts de fonds qu'elle gère, il lui appartient de définir des règles d'encadrement de manière :

-à ce que ce paiement soit compatible avec les objectifs de gestion des fonds concernés

-à ce qu'il y ait bien un alignement des intérêts des professionnels ainsi bénéficiaires de ces titres et des autres porteurs ou actionnaires

La société de gestion doit veiller à la mise en œuvre d'une politique visant à prévenir et éviter les conflits d'intérêts.

Dispositions spécifiques concernant la rémunération de certains professionnels

La société de gestion doit établir une liste des personnes dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de la société ainsi que des modes de rémunération variable susceptible d'aggraver le niveau d'exposition aux risques de la société. Les membres de l'organe exécutif sont également concernés.

Pour ces professionnels il faut :

-Prévoir qu'une fraction de celle-ci, quand elle dépasse substantiellement la partie fixe de la rémunération, soit différée sur plusieurs années. L'année où une contre-performance est constatée, prévoir que la part de rémunération différée susceptible d'être versée aux salariés concernés soit substantiellement réduite ou ne soit pas versée ;

-Interdire aux personnes concernés de recourir à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilité qui limiteraient la portée des dispositions d'alignement sur les risques contenues dans leur dispositif de rémunération.

-Prévoir que les indemnités liées à la rupture anticipée du contrat de travail reflètent la performance réalisée et ne viennent pas récompenser l'échec du professionnel concerné.

La rémunération des fonctions de contrôle et de conformité doit être fixée indépendamment de celle des métiers dont ils valident ou vérifient les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de

personnels qualifiés et expérimentés. Elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Dispositions concernant la gouvernance

Une procédure applicable en matière de rémunération doit être formalisée en tenant compte des dispositions suivantes :

-La politique de rémunération est définie par la Direction générale qui veille à s'assurer de la conformité de cette politique auprès des services en charge du contrôle des risques, de la conformité et du contrôle interne.

-La Direction générale s'assure de la mise en œuvre de cette politique qui prend en compte la nature et le volume de ses activités, sa taille et les risques auxquels elle est susceptible d'être exposée

-Chaque société de gestion procède à une revue régulière, de préférence une fois par an, des principes généraux de cette politique ainsi qu'à une évaluation du respect de cette politique. Ce contrôle et cette révision sont documentés.

-Les principes généraux de la politique de rémunération sont soumis au Conseil d'Administration, au Directoire ou au Conseil de Surveillance, ainsi qu'au(x) comité(s) spécialisé(s) concerné(s) et désigné(s) par le Conseil d'Administration ou de Surveillance (Comité d'Audit et/ou Comité des rémunérations), quand il(s) existe(nt).

-Lorsque la société de gestion l'estime nécessaire, constituer un comité spécialisé en matière de rémunérations, composé de membres compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière

de rémunération au regard de l'ensemble des critères pertinents, y compris la politique de gestion des risques de l'entreprise.

-Soumettre au(x) comité(s) spécialisé(s) concerné(s) quand il(s) existe(nt), les montants individuels de rémunération variable au moment de leur attribution et au-delà d'un certain seuil qu'il appartient à chaque entreprise de décider.

-Informers annuellement le Conseil d'Administration, le Directoire ou le Conseil de Surveillance, ainsi que le(s) comité(s) spécialisé(s) quand il(s) existe(nt), de la mise en œuvre de la politique de rémunération variable.

-Communiquer au sein de l'entreprise sur les principes généraux de la politique de rémunération

Dispositions concernant la transparence

Les adhérents doivent tenir à disposition de l'Autorité des Marchés Financiers et le cas échéant, des délégués du personnel, les informations suivantes :

-Le processus décisionnel mis en œuvre pour définir la politique de rémunération de l'entreprise, y compris la composition et le mandat du comité spécialisé en matière de rémunération ;

-Les principales caractéristiques de la politique de rémunération. Celles-ci porteront par exemple sur les critères utilisés pour mesurer les performances et ajuster la rémunération au risque et le lien entre rémunération et performance.

Politique de rémunération variable mise en place par la SGP :

-Les membres de l'organe exécutifs rémunérés de façon variable sont les Dirigeant-Gérants, les gérants.

Les Dirigeants Gérants ne sont pas salariés.

Leur rémunération variable est établie en fonction des résultats de la société de gestion et non en fonction de résultats individuels directement liés aux performances des fonds.

Il est rappelé que les Dirigeant-Gérants peuvent être également porteurs (sans concessions commerciales) de part des FIA qu'ils gèrent ce qui limite les conflits d'intérêts.

Règles concernant la politique de rémunération des collaborateurs hormis les Dirigeant-Gérants.

Si la part de la rémunération variable attribuée au collaborateur dépasse le montant de sa rémunération fixe annuelle, un échéancier annuel des versements futurs sera établi (les échéances

exactes des futurs versements seront fixées au moment où les comités de rémunération des prochains exercices se réuniront).

Les versements futurs seront provisionnés sur l'exercice initial et reportés sur autant d'exercice que nécessaire.

Leur versement sera conditionnel et pourra être remis en cause, pour l'une des raisons suivantes, sur proposition du Conseil d'Administration :

-La société de gestion ne réalise pas de bénéfice sur l'exercice correspondant à l'année du versement effectif.

-Le collaborateur ne fait plus partie des effectifs au moment du versement effectif, en l'absence de tout accord spécifique.

-Les résultats opérationnels du collaborateur, sur l'exercice correspondant à l'année du versement effectif, sont de nature à remettre en question le résultat opérationnel initial ayant servi de base de calcul au moment où la rémunération variable a été décidée.

La rémunération variable des collaborateurs intègre, suivant leurs fonctions et les responsabilités qui leurs ont été confiés, des critères d'évaluations différents :

Gestion d'actifs

Gérants:

-Performances globales de la société de gestion

-Résultat opérationnel dans sa fonction

-Critère de prise de risque (volatilité des résultats, ratio d'information)

-Critère comportementaux (travail en équipe, transparence, partage de l'information, participation à la réussite collective, etc.)

La SGP n'exclue pas de prendre en compte des critères qualitatifs, si les résultats commerciaux ne sont pas remplis.

Actuellement pas de gérants salariés.

Conseiller en Gestion privée

Conseiller Assistant gérant:

-Performances globales de la société de gestion

-Résultat opérationnel en termes d'encours

-Critère comportementaux (travail en équipe, transparence, partage de l'information, participation à la réussite collective, etc.)

Actuellement pas de conseillers salariés.

Fonctions support

Middle Office

La rémunération discrétionnaire est exclusivement basée sur des critères qualitatifs

Fonction Conformité

Le RCCI est dirigeant gérant voir plus haut.

Comité de rémunération

Chaque fin d'exercice les dirigeants, en présence du RCCI :

- Fixe le montant des rémunérations variables des collaborateurs concernés pour l'exercice écoulé.
- Le cas échéant, valide le versement des échéances portant sur les rémunérations variables décidées les années précédentes, pour les collaborateurs concernés.
- Détermine la date de versement de toutes ces rémunérations
- Valide la politique de rémunération de la société de gestion pour l'exercice à venir.

Il n'y a pas de rémunération variable fixée.

Dispositif de contrôle en matière de rémunération variable.

Le RCCI de la société intègre le domaine de la rémunération variable dans les risques potentiels de conflit d'intérêt.

La présente procédure est mise en place pour minimiser les risques en la matière. Un contrôle de son application est intégré dans le programme annuel de contrôle du RCCI.

Le contrôle consistera à vérifier :

- L'application des modalités de calcul de la rémunération variable des Dirigeant-Gérants.
- Les modalités de calcul des rémunérations variables versées aux collaborateurs hormis celles versées aux Dirigeant-Gérants au titre de l'exercice passé seront vérifiées.

BILAN ACTIF

	29/06/2018	30/06/2017
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	26 476 924,78	23 201 424,50
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	26 437 924,78	23 201 424,50
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	26 437 924,78	23 201 424,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	39 000,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	39 000,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	463 152,18	898 482,75
Liquidités	463 152,18	898 482,75
Total de l'actif	26 940 076,96	24 099 907,25

BILAN PASSIF

	29/06/2018	30/06/2017
Capitaux propres		
Capital	26 858 961,45	23 938 338,55
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	197 195,80	269 862,67
Résultat de l'exercice (a, b)	-413 591,76	-318 450,50
Total des capitaux propres	26 642 565,49	23 889 750,72
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	39 000,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	39 000,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	39 000,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	258 511,47	210 156,53
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	258 511,47	210 156,53
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	26 940 076,96	24 099 907,25

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/06/2018	30/06/2017
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
FESXU8F00002 STX50E-EUX 0918	1 017 300,00	0,00
Total Indices	1 017 300,00	0,00
Total Contrats futures	1 017 300,00	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	1 017 300,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	1 017 300,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/06/2018	30/06/2017
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	3 144,13	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	3 144,13	0,00
Résultat sur opérations financières (I - II)	-3 144,13	0,00
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	395 426,71	299 668,03
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-398 570,84	-299 668,03
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-15 020,92	-18 782,47
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-413 591,76	-318 450,50

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0011421197	1,8 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0011421197	3,50% TTC maximum de l'actif net

Commission de surperformance

Part FR0011421197 C

15% TTC de la surperformance au-delà de 4% par an de performance après déduction des frais de gestion. (*)

Calculée selon la méthode indiquée, la commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et le taux de référence défini ci-après, sur la période de référence.

Le taux de référence est égal à 4 %.

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois de juillet à juin. Exceptionnellement, le premier exercice débute le 12/04/2013 et se clôture le 30/06/2014.

Elle ne sera facturée à l'OPCVM que si et seulement si la valeur liquidative constatée le dernier jour de bourse de l'exercice est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées le dernier jour de bourse de chaque exercice précédent.

La performance est calculée, selon la méthode indiquée, en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant 4 % par an de performance après déduction des frais de gestion.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure au taux de référence, la part variable des frais de gestion représentera 15% TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du taux de référence.
- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure au taux de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure au taux de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.
- Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au taux de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures (ne concernent pas les frais variables figés liés aux rachats qui sont acquis à la société de gestion).

Cette part variable ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance du FCP est supérieure au taux de référence.

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement
Prélèvement sur chaque transaction :
Société de gestion de portefeuille : 85%
Dépositaire : 15%
Actions et fonds indiciaires cotés : 0,47% TTC maximum
Obligations et autres produits de taux : 0,47% TTC maximum
Société de gestion de portefeuille : 0%
Dépositaire : 100%
S/R OPC Forfait maximum 40€TTC
Société de gestion de portefeuille : 70%
Dépositaire : 30%
Dérivés listés : 13.5 €TTC par lot

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :

- à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
- la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
- exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/06/2018	30/06/2017
Actif net en début d'exercice	23 889 750,72	20 047 910,69
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	4 523 480,28	3 008 512,71
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 423 076,28	-270 429,82
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	212 405,14	255 414,14
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-44 645,74	-46,06
Plus-values réalisées sur contrats financiers	54 900,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-30 156,00	0,00
Frais de transaction	-2 007,90	-584,00
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-100 513,89	1 148 641,09
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 844 972,51</i>	<i>1 945 486,40</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>1 945 486,40</i>	<i>796 845,31</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-39 000,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-39 000,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-398 570,84	-299 668,03
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	26 642 565,49	23 889 750,72

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Indices	1 017 300,00	3,82
TOTAL Autres opérations	1 017 300,00	3,82

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	463 152,18	1,74	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	463 152,18	1,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/06/2018
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/06/2018
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/06/2018
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/06/2018	30/06/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-413 591,76	-318 450,50
Total	-413 591,76	-318 450,50

	29/06/2018	30/06/2017
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-413 591,76	-318 450,50
Total	-413 591,76	-318 450,50
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/06/2018	30/06/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	197 195,80	269 862,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	197 195,80	269 862,67

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/06/2018	30/06/2017
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	197 195,80	269 862,67
Total	197 195,80	269 862,67
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes (1) €
30/06/2014	C1 PART CAPI C	13 356 659,04	129 005,00	103,54	0,00	0,00	0,00	-2,64
30/06/2015	C1 PART CAPI C	18 747 126,40	171 411,00	109,37	0,00	0,00	0,00	0,38
30/06/2016	C1 PART CAPI C	20 047 910,69	193 847,88	103,42	0,00	0,00	0,00	-1,79
30/06/2017	C1 PART CAPI C	23 889 750,72	219 495,63	108,83	0,00	0,00	0,00	-0,22
29/06/2018	C1 PART CAPI C	26 642 565,49	248 115,88	107,37	0,00	0,00	0,00	-0,87

(1) dont PMV nettes à partir du 31.12.2013

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
CI PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	41 652,40000	4 523 480,28
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-13 032,15000	-1 423 076,28
Solde net des Souscriptions / Rachats	28 620,25000	3 100 404,00
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	248 115,88000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/06/2018
FR0011421197 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	467 262,23
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	3,72
Rétrocessions de frais de gestion	71 839,24

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/06/2018
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	258 511,47
Total des dettes		258 511,47
Total dettes et créances		-258 511,47

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	26 437 924,78	99,23
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	26 437 924,78	99,23
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-258 511,47	-0,97
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	463 152,18	1,74
DISPONIBILITES	463 152,18	1,74
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	26 642 565,49	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC			26 437 924,78	99,23
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			988 332,35	3,71
TOTAL FRANCE			988 332,35	3,71
FR0010402990 EXANE PLEIADE PERF.P FCP 3DEC	EUR	6 862,466	988 332,35	3,71
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			25 449 592,43	95,52
TOTAL FRANCE			13 460 266,63	50,53
FR0000939902 CAND.PATR.OBLI INTER S.II 3DEC	EUR	35,437	775 276,87	2,91
FR0000994535 UNION INSTITUTIONNELS FCP 3DEC	EUR	2,321	249 436,52	0,94
FR0007080155 VARENNE VALEUR A FCP 3DEC	EUR	3 495,814	1 071 501,95	4,02
FR0010135103 CARMIGNAC PATRIM.A EUR FCP3DEC	EUR	2 226,537	1 428 590,67	5,38
FR0010149120 CARMIGNAC SECU.A EUR ACC 3DEC	EUR	751,514	1 305 004,06	4,90
FR0010174144 BDL REMPART EUROPE FCP 4DEC	EUR	4 816,9036	775 136,13	2,91
FR0010289090 UNI.OBLI COURT TERME FCP 3DEC	EUR	3 409,284	914 779,08	3,43
FR0010298596 MONETA MULTI CAPS C FCP 4DEC	EUR	4 573,3424	1 249 757,28	4,69
FR0010651224 BDL CONVICTIONS FCP 3DEC	EUR	401,711	1 058 287,54	3,97
FR0010766550 HELIUM OPPORTUNITES B FCP 3DEC	EUR	852,426	1 111 887,43	4,17
FR0010814806 TIKEHAU TAUX VARIAB.A FCP 3DEC	EUR	6 217,978	786 822,94	2,95
FR0010838722 CPR FOCUS INFLATION I FCP 3DEC	EUR	5 361,009	812 782,57	3,05
FR0010881821 JL EQUITY MARKET NEUT.FCP 3DEC	EUR	421,24	537 767,62	2,02
FR0011847409 R VALOR P EUR SICAV 4DEC	EUR	373,4416	538 887,43	2,02
FR0013290939 COMGEST MONDE Z SICAV 4DEC	EUR	452,644	844 348,54	3,17
TOTAL ROYAUME UNI			1 546 556,84	5,80
GB00B1VMCY93 MG OPTIMAL INCOME CL.A EUR C3D	EUR	39 070,834	775 532,61	2,91
GB00B39R2S49 MG GLB.DIVIDEND FD EURO A 3DEC	EUR	30 467,679	771 024,23	2,89
TOTAL IRLANDE			778 609,01	2,92
IE00B3TH3V40 BNY MEL.ABS.R.EQ.FD-T(H)CAP.3D	EUR	659 670,428	778 609,01	2,92
TOTAL LUXEMBOURG			9 664 159,95	36,27
LU0097890064 NORDEA 1 GL.STABLE EQ.BI EUR C	EUR	43 861,304	994 774,37	3,73
LU0140363002 FRANK.TEMP.MUT.EURO.CL.A C.3D.	EUR	40 630,562	987 728,96	3,71
LU0211333967 FTIF FRANK.US EQ.FD A ACC.3DEC	EUR	56 406,075	1 065 510,76	3,99

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
LU0284395984 DNCA INV.VALUE EUROP.CL.I C.4D	EUR	5 651,6373	1 038 657,90	3,90
LU0336084032 CARMIGNAC PTF CASH PUS C.3DEC	EUR	673,452	783 009,17	2,94
LU0433182416 FIRST EAGLE A.INTER.F.AHE 3D	EUR	5 724,171	934 986,09	3,51
LU0462973008 DNCA INVEST MIURA I CAP.4DEC	EUR	7 186,5149	900 542,18	3,38
LU0572586674 ALKEN ABSOL.RET.EUROPE CL.I C.	EUR	5 393,49395	822 669,63	3,09
LU0912262358 HELIUM PERFORMANCE CL.S CAPIT.	EUR	365,88	455 216,55	1,71
LU0923609035 EXANE 1 OVERDR AC	EUR	45,5369	634 897,32	2,38
LU1582988488 M G LUX DYN.AL.FD CL.C ACC 3D	EUR	109 076,855	1 046 167,02	3,93
TOTAL Contrats financiers			0,00	0,00
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge			0,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes			0,00	0,00
TOTAL FRANCE			39 000,00	0,15
MARF.EUR Appels marge futures	EUR	39 000	39 000,00	0,15
TOTAL AUTRES PAYS			-39 000,00	-0,15
FESXU8F00002 STX50E-EUX 0918	EUR	30	-39 000,00	-0,15

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

ATRIO GESTION PRIVEE

Fonds commun de placement : ASTRIA EQUILIBRE
8, Rue Volney
75002 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

GEORGES REY CONSEILS
23 Passage Charles Dallery
75011 PARIS
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ATRIO GESTION PRIVEE

Fonds commun de placement : ASTRIA EQUILIBRE
8, Rue Volney
75002 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FCP ASTRIA EQUILIBRE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM à la fin de cet exercice.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de Gestion du Fonds.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux OPCVM, tels que définis par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant du FCP ASTRIA EQUILIBRE.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies

dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 septembre 2018

Le Commissaire aux Comptes

GEORGES REY CONSEILS



Arnaud BROSSIER

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

ASTRIA EQUILIBRE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

Ce FIA qui est un Fonds d'Investissement à vocation générale, a pour objectif, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, d'obtenir un rendement après déduction des frais de gestion positif supérieur à 4 % annualisé sur la durée de placement recommandée.

Indicateur de référence

Il n'y n'a pas d'indicateur de référence

Stratégie d'investissement

Le fonds investit sur toutes les classes d'actifs en mettant en œuvre des stratégies diversifiées. Afin de répondre à l'objectif de gestion, le gérant détermine l'allocation d'actifs optimale tant en termes de nature d'investissement (actions, obligations, monétaire, matières premières, devises) que de zones géographiques, sur la base du scénario économique et monétaire déterminé par le comité de gestion d'ATRIO GESTION PRIVEE. Cette étude est fondée sur une analyse des éléments macro-économiques et monétaires, permettant d'identifier le potentiel de performance des classes d'actifs et des zones géographiques. L'allocation d'actifs est ainsi déterminée de manière discrétionnaire et réactive, adaptée en temps réel aux conditions de marchés.

Sur la base de cette allocation, le gérant met en place un portefeuille d'investissements diversifiés sous forme d'OPCVM ou de FIA, de fonds indiciels cotés ou de titres en direct. Les fonds sont sélectionnés sur la base de critères quantitatifs (historique de performances, réactivité, gestion du risque, liquidité ...) et qualitatifs (expérience des gérants, structuration de la société de gestion ...). Les fonds indiciels cotés permettent d'investir sur des zones géographiques ou des thématiques identifiées dans le processus d'allocation d'actifs, et sont sélectionnés avec une attention particulière apportée à la solidité de l'émetteur et à la liquidité de marché. Les titres en direct sont retenus sur la base des fondamentaux de l'entreprise croisés avec les perspectives sectorielles ou géographiques découlant de notre scénario économique et monétaire.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le FIA s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

- De 0% à 60% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0% à 30% aux marchés des actions de pays émergents

- de 0% à 40% aux marchés des actions de petite et moyenne capitalisations

- De 0 à 20 % sur les indices de futures sur matières premières à travers des fonds indiciels cotés ou des contrats financiers sur indices de futures sur matières premières.

- De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents, de toutes notations ou non notés dont :

- de 0% à 30% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés dont :

- de 0% à 30% aux marchés des instruments de taux de pays émergents.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 7.

- De 0% à 20% en obligations convertibles

- De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.

Le cumul des expositions ne peut pas dépasser 100% de l'actif.

Il peut être investi :

- En actions,
- En titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale.

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et des titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action ou de taux, et en couverture du risque de change.

Profil de risque

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru supérieur de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

COMMENTAIRE DE GESTION

ASTRIA EQUILIBRE

Sur la première partie de l'exercice les marchés financiers ont été portés par une reprise économique synchronisée sur toutes les zones. Sur le début 2018 les marchés ont été plus heurtés avec l'intervention de la géopolitique, avec les élections Italiennes puis le lancement d'une guerre commerciale par le Président Trump. Le momentum économique et les valorisations nous ont conduit à surpondérer l'Europe sur toute la période, biais que nous maintenons encore en cette fin d'exercice. Nous sommes également sous pondérés sur les émergents, toujours en faveur de l'Europe. L'exposition globale aux actions est restée au-dessus du neutre, entre 40 et 50 %. Nous avons également maintenu notre sous-pondération obligataire, avec des banques centrales moins accommodantes et une reprise de l'inflation aux Etats-Unis (plus modérée en Europe). Cette sous-pondération obligataire étant compensée par une sur-exposition aux stratégies diversifiées peu corrélées, particulièrement les gestions long/short actions et arbitrage d'OPA.

Le fonds affiche une performance de -1,34 % sur l'exercice.

Critères ESG

Les informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance (ESG) peuvent être consultées sur le site internet www.atrrio-gp.fr et dans le rapport annuel. La gestion du fonds n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de la Gouvernance («critères ESG»)

Principaux mouvements sur l'exercice

Date	Opération	Code Valeur	Libellé Valeur	Montant	
15/11/2017	RACHAT	LU0565135745	F.E.A.I.P.AE-C 3D	936 996,44	EUR
06/12/2017	RACHAT	LU0095938881	JPM GL.MA.OP.AEC3D	801 223,96	EUR
06/12/2017	RACHAT	FR0011023910	PHIL.L/S EUR.I 4D	645 187,25	EUR
09/02/2018	RACHAT	FR0010881821	JL EQ.MAR.NEUT.3D	566 008,85	EUR
23/11/2017	SOUSCRIPTION	FR0000939902	CAN.PAT.OB.IN.I 3D	-303 833,56	EUR
08/02/2018	SOUSCRIPTION	FR0011847409	R VALOR P EUR 4D	-515 749,05	EUR
05/04/2018	SOUSCRIPTION	FR0013290939	COMGEST MOND.Z 4D.	-794 771,86	EUR
16/02/2018	SOUSCRIPTION	FR0010838722	CPR FOCUS INF.I 3D	-812 475,91	EUR
15/11/2017	SOUSCRIPTION	LU0433182416	F.E.A.I.F.AHE 3D	-947 937,72	EUR
08/12/2017	SOUSCRIPTION	GB00B56D9Q63	MG DYN.EUR.C C.3D	-1 062 230,60	EUR

Changements significatifs

Aucun changement sur l'exercice

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre

RAPPORT COMPTABLE AU 30/06/2018

ASTRIA EQUILIBRE

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La liste des sociétés de gestion gérant les OPCVM ou Fonds d'Investissement sélectionnés est validée par le contrôle des risques lors du processus de sélection des fonds.

Les contreparties sélectionnés pour le passage des ordres négociés doit avoir reçu l'aval du contrôle interne.

Cette liste peut être modifiée, si les conditions suivantes sont remplies :

- société financièrement stable sans antécédent connu de problèmes d'éthique
- compétitivité sur la place en matière de courtage
- prestations de services de qualité

Une contrepartie peut être supprimée de la liste par le contrôle interne, dans les cas suivants

- apparitions de problèmes d'éthique
- difficultés financières connues de l'entité
- problèmes récurrents de passations des ordres
- toute autre motivation jugée suffisante par le contrôle interne

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Evènements intervenus au cours de la période

29/09/2017 : Caractéristiques de gestion : Suppression de la classification AMF « Diversifié »

29/09/2017 : Caractéristiques de gestion : Revue des commissions de mouvement.

Politique de rémunération

Références Réglementaires :

Dispositions communes en matière de rémunération approuvées par l'AFG - AFIC - ASPIM et par le collège de l'AMF le 23/11/2010.

Contexte réglementaire :

L'AMF, dans un communiqué de presse daté du 23 novembre 2010, a annoncé l'approbation par son collège, en qualité de règles professionnelles, des dispositions communes à l'Association française de la gestion financière (AFG), l'Association française des investisseurs en capital (AFIC) et l'Association française des sociétés de placement immobilier (ASPIM) sur les politiques de rémunération au sein des SGP.

Ce dispositif à caractère obligatoire, ayant vocation à s'appliquer à compter du 1er janvier 2011, a pour objectif d'harmoniser les règles applicables aux sociétés de gestion en matière de politique de rémunération et ce quelle que soit leur organisation.

La politique de rémunération mise en place au sein de la SGP reprend les grandes règles énoncées dans le document « Dispositions communes sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion » publiées par les associations professionnelles le 23 novembre 2010.

Rappel des règles d'organisation que doit respecter la SGP en la matière :

Périmètre et collaborateurs concernés.

Ces dispositions s'appliquent à la rémunération versée par l'employeur à l'exclusion des parts ou actions de « carried interest ».

Les collaborateurs concernés par cette politique sont les salariés chargés :

- de la gestion des actifs ;
- des fonctions de contrôle et de conformité ;
- des fonctions commerciales.

Disposition générales

Prise en compte des risques dans la définition de la politique de rémunération :

- cohérence entre le comportement des professionnels concernés et les objectifs à long terme de la SGP (les dissuader de prendre des risques excessifs et inacceptables par la SGP)
- Interdire tout mode de rémunération susceptible de créer des risques excessifs pour la société
- Intégrer, dans la mesure de performance utilisée pour le calcul de la composante variable de la rémunération, un mécanisme d'ajustement tenant comptes des risques courants et futurs pertinents.
- La SGP est tenue de déterminer le montant consacré à la rémunération variable et sa répartition en tenant compte de l'ensemble de ses risques. Elle doit être en mesure de modifier de façon

substantielle l'enveloppe de rémunération variable distribuée au titre d'un exercice durant lequel elle constaterait des pertes.

-La SGP doit veiller à utiliser des instruments ou méthodes de versement qui ne détournent pas les dispositions ci-dessus exposées.

Composition de la rémunération fixe/variable

La partie fixe de la rémunération doit être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.

La séparation entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération doit être absolue. Il ne doit pas y avoir de vase communicant entre l'une et l'autre partie de la rémunération.

Il convient d'interdire les bonus garantis sauf, le cas échéant, à l'embauche du professionnel et dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

Assiette des rémunérations variables

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération :

-Des performances du professionnel. Elle est versée par l'employeur aux collaborateurs au regard de critères quantitatifs et/ou qualitatifs.

-De la réglementation applicable à la société de gestion

-Des gains effectivement réalisés par la société de gestion. Elle est liée à la performance globale de la société.

Après s'être assuré de la cohérence entre les comportements des professionnels et les objectifs à long terme de la société de gestion, chaque société définit l'assiette des éléments variables en tenant compte des éléments suivants :

-Expliciter le lien entre la rémunération variable et l'évaluation de la performance des professionnels (mise en place d'objectifs, assortis d'indicateurs de mesure factuels et quantifiables ou observables)

-Formaliser le processus de détermination des objectifs et s'assurer que ces objectifs sont conformes, dans la durée, aux intérêts de l'entreprise et de ses clients ;

-Mixer objectifs quantitatifs, qualitatifs et – le cas échéant – managériaux, afin de limiter le poids de la performance strictement financière dans l'évaluation globale de la performance des professionnels et d'apprécier la manière dont cette performance a été atteinte. Instaurer des critères liés à la prise de risques, à la prise en compte conjointe des intérêts du client et de l'entreprise ainsi que des critères comportementaux (travail en équipe, transparence, partage de l'information, participation à la réussite collective, etc.) ;

-Décliner cette politique d'objectifs sur l'ensemble de la ligne hiérarchique en responsabilisant les managers sur la performance de leurs équipes;

-Concernant la définition des objectifs assignés aux gérants, intégrer une composante de performance pluriannuelle des produits gérés (par exemple sur 3 exercices consécutifs) et non uniquement

annuelle. A ces critères de performance, s'ajouteraient, comme il est mentionné ci-dessus, d'autres critères : prise en compte du niveau de risques (par exemple via le ratio d'information, le ratio Sharpe...) ; prise en compte des intérêts du client ; respect de la réglementation... ;

-Concernant la définition des objectifs assignés aux commerciaux et pour évaluer en particulier leur capacité à nouer une relation de confiance durable avec le client, apprécier leur performance sur la base d'indicateurs tels que le net new cash (nouvelles souscriptions nettes des rachats) ainsi que de critères qualitatifs ou managériaux.

La forme de la rétribution (numéraire/titres)

Lorsque la Société a recours, comme forme de rémunération, à l'attribution de titres, d'options sur titres de l'entreprise ou d'instruments équivalents, la couverture du risque sur ces actifs ne doit pas être autorisée avant la levée des options ou l'acquisition définitive des titres.

Si la société de gestion opte pour le paiement d'une partie de la rémunération variable en parts de fonds qu'elle gère, il lui appartient de définir des règles d'encadrement de manière :

-à ce que ce paiement soit compatible avec les objectifs de gestion des fonds concernés

-à ce qu'il y ait bien un alignement des intérêts des professionnels ainsi bénéficiaires de ces titres et des autres porteurs ou actionnaires

La société de gestion doit veiller à la mise en œuvre d'une politique visant à prévenir et éviter les conflits d'intérêts.

Dispositions spécifiques concernant la rémunération de certains professionnels

La société de gestion doit établir une liste des personnes dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de la société ainsi que des modes de rémunération variable susceptible d'aggraver le niveau d'exposition aux risques de la société. Les membres de l'organe exécutif sont également concernés.

Pour ces professionnels il faut :

-Prévoir qu'une fraction de celle-ci, quand elle dépasse substantiellement la partie fixe de la rémunération, soit différée sur plusieurs années. L'année où une contre-performance est constatée, prévoir que la part de rémunération différée susceptible d'être versée aux salariés concernés soit substantiellement réduite ou ne soit pas versée ;

-Interdire aux personnes concernés de recourir à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilité qui limiteraient la portée des dispositions d'alignement sur les risques contenues dans leur dispositif de rémunération.

-Prévoir que les indemnités liées à la rupture anticipée du contrat de travail reflètent la performance réalisée et ne viennent pas récompenser l'échec du professionnel concerné.

La rémunération des fonctions de contrôle et de conformité doit être fixée indépendamment de celle des métiers dont ils valident ou vérifient les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de

personnels qualifiés et expérimentés. Elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Dispositions concernant la gouvernance

Une procédure applicable en matière de rémunération doit être formalisée en tenant compte des dispositions suivantes :

-La politique de rémunération est définie par la Direction générale qui veille à s'assurer de la conformité de cette politique auprès des services en charge du contrôle des risques, de la conformité et du contrôle interne.

-La Direction générale s'assure de la mise en œuvre de cette politique qui prend en compte la nature et le volume de ses activités, sa taille et les risques auxquels elle est susceptible d'être exposée

-Chaque société de gestion procède à une revue régulière, de préférence une fois par an, des principes généraux de cette politique ainsi qu'à une évaluation du respect de cette politique. Ce contrôle et cette révision sont documentés.

-Les principes généraux de la politique de rémunération sont soumis au Conseil d'Administration, au Directoire ou au Conseil de Surveillance, ainsi qu'au(x) comité(s) spécialisé(s) concerné(s) et désigné(s) par le Conseil d'Administration ou de Surveillance (Comité d'Audit et/ou Comité des rémunérations), quand il(s) existe(nt).

-Lorsque la société de gestion l'estime nécessaire, constituer un comité spécialisé en matière de rémunérations, composé de membres compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière

de rémunération au regard de l'ensemble des critères pertinents, y compris la politique de gestion des risques de l'entreprise.

-Soumettre au(x) comité(s) spécialisé(s) concerné(s) quand il(s) existe(nt), les montants individuels de rémunération variable au moment de leur attribution et au-delà d'un certain seuil qu'il appartient à chaque entreprise de décider.

-Informers annuellement le Conseil d'Administration, le Directoire ou le Conseil de Surveillance, ainsi que le(s) comité(s) spécialisé(s) quand il(s) existe(nt), de la mise en œuvre de la politique de rémunération variable.

-Communiquer au sein de l'entreprise sur les principes généraux de la politique de rémunération

Dispositions concernant la transparence

Les adhérents doivent tenir à disposition de l'Autorité des Marchés Financiers et le cas échéant, des délégués du personnel, les informations suivantes :

-Le processus décisionnel mis en œuvre pour définir la politique de rémunération de l'entreprise, y compris la composition et le mandat du comité spécialisé en matière de rémunération ;

-Les principales caractéristiques de la politique de rémunération. Celles-ci porteront par exemple sur les critères utilisés pour mesurer les performances et ajuster la rémunération au risque et le lien entre rémunération et performance.

Politique de rémunération variable mise en place par la SGP :

-Les membres de l'organe exécutifs rémunérés de façon variable sont les Dirigeant-Gérants, les gérants.

Les Dirigeants Gérants ne sont pas salariés.

Leur rémunération variable est établie en fonction des résultats de la société de gestion et non en fonction de résultats individuels directement liés aux performances des fonds.

Il est rappelé que les Dirigeant-Gérants peuvent être également porteurs (sans concessions commerciales) de part des FIA qu'ils gèrent ce qui limite les conflits d'intérêts.

Règles concernant la politique de rémunération des collaborateurs hormis les Dirigeant-Gérants.

Si la part de la rémunération variable attribuée au collaborateur dépasse le montant de sa rémunération fixe annuelle, un échéancier annuel des versements futurs sera établi (les échéances

exactes des futurs versements seront fixées au moment où les comités de rémunération des prochains exercices se réuniront).

Les versements futurs seront provisionnés sur l'exercice initial et reportés sur autant d'exercice que nécessaire.

Leur versement sera conditionnel et pourra être remis en cause, pour l'une des raisons suivantes, sur proposition du Conseil d'Administration :

-La société de gestion ne réalise pas de bénéfice sur l'exercice correspondant à l'année du versement effectif.

-Le collaborateur ne fait plus partie des effectifs au moment du versement effectif, en l'absence de tout accord spécifique.

-Les résultats opérationnels du collaborateur, sur l'exercice correspondant à l'année du versement effectif, sont de nature à remettre en question le résultat opérationnel initial ayant servi de base de calcul au moment où la rémunération variable a été décidée.

La rémunération variable des collaborateurs intègre, suivant leurs fonctions et les responsabilités qui leurs ont été confiés, des critères d'évaluations différents :

Gestion d'actifs

Gérants:

-Performances globales de la société de gestion

-Résultat opérationnel dans sa fonction

-Critère de prise de risque (volatilité des résultats, ratio d'information)

-Critère comportementaux (travail en équipe, transparence, partage de l'information, participation à la réussite collective, etc.)

La SGP n'exclue pas de prendre en compte des critères qualitatifs, si les résultats commerciaux ne sont pas remplis.

Actuellement pas de gérants salariés.

Conseiller en Gestion privée

Conseiller Assistant gérant:

-Performances globales de la société de gestion

-Résultat opérationnel en termes d'encours

-Critère comportementaux (travail en équipe, transparence, partage de l'information, participation à la réussite collective, etc.)

Actuellement pas de conseillers salariés.

Fonctions support

Middle Office

La rémunération discrétionnaire est exclusivement basée sur des critères qualitatifs

Fonction Conformité

Le RCCI est dirigeant gérant voir plus haut.

Comité de rémunération

Chaque fin d'exercice les dirigeants, en présence du RCCI :

- Fixe le montant des rémunérations variables des collaborateurs concernés pour l'exercice écoulé.
- Le cas échéant, valide le versement des échéances portant sur les rémunérations variables décidées les années précédentes, pour les collaborateurs concernés.
- Détermine la date de versement de toutes ces rémunérations
- Valide la politique de rémunération de la société de gestion pour l'exercice à venir.

Il n'y a pas de rémunération variable fixée.

Dispositif de contrôle en matière de rémunération variable.

Le RCCI de la société intègre le domaine de la rémunération variable dans les risques potentiels de conflit d'intérêt.

La présente procédure est mise en place pour minimiser les risques en la matière. Un contrôle de son application est intégré dans le programme annuel de contrôle du RCCI.

Le contrôle consistera à vérifier :

- L'application des modalités de calcul de la rémunération variable des Dirigeant-Gérants.
- Les modalités de calcul des rémunérations variables versées aux collaborateurs hormis celles versées aux Dirigeant-Gérants au titre de l'exercice passé seront vérifiées.

BILAN ACTIF

	29/06/2018	30/06/2017
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	26 476 924,78	23 201 424,50
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	26 437 924,78	23 201 424,50
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	26 437 924,78	23 201 424,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	39 000,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	39 000,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	463 152,18	898 482,75
Liquidités	463 152,18	898 482,75
Total de l'actif	26 940 076,96	24 099 907,25

BILAN PASSIF

	29/06/2018	30/06/2017
Capitaux propres		
Capital	26 858 961,45	23 938 338,55
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	197 195,80	269 862,67
Résultat de l'exercice (a, b)	-413 591,76	-318 450,50
Total des capitaux propres	26 642 565,49	23 889 750,72
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	39 000,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	39 000,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	39 000,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	258 511,47	210 156,53
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	258 511,47	210 156,53
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	26 940 076,96	24 099 907,25

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/06/2018	30/06/2017
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
FESXU8F00002 STX50E-EUX 0918	1 017 300,00	0,00
Total Indices	1 017 300,00	0,00
Total Contrats futures	1 017 300,00	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	1 017 300,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	1 017 300,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/06/2018	30/06/2017
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	3 144,13	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	3 144,13	0,00
Résultat sur opérations financières (I - II)	-3 144,13	0,00
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	395 426,71	299 668,03
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-398 570,84	-299 668,03
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-15 020,92	-18 782,47
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-413 591,76	-318 450,50

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0011421197	1,8 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0011421197	3,50% TTC maximum de l'actif net

Commission de surperformance

Part FR0011421197 C

15% TTC de la surperformance au-delà de 4% par an de performance après déduction des frais de gestion. (*)

Calculée selon la méthode indiquée, la commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et le taux de référence défini ci-après, sur la période de référence.

Le taux de référence est égal à 4 %.

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois de juillet à juin. Exceptionnellement, le premier exercice débute le 12/04/2013 et se clôture le 30/06/2014.

Elle ne sera facturée à l'OPCVM que si et seulement si la valeur liquidative constatée le dernier jour de bourse de l'exercice est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées le dernier jour de bourse de chaque exercice précédent.

La performance est calculée, selon la méthode indiquée, en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant 4 % par an de performance après déduction des frais de gestion.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure au taux de référence, la part variable des frais de gestion représentera 15% TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du taux de référence.
- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure au taux de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure au taux de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.
- Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au taux de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures (ne concernent pas les frais variables figés liés aux rachats qui sont acquis à la société de gestion).

Cette part variable ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance du FCP est supérieure au taux de référence.

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement
Prélèvement sur chaque transaction :
Société de gestion de portefeuille : 85%
Dépositaire : 15%
Actions et fonds indiciaires cotés : 0,47% TTC maximum
Obligations et autres produits de taux : 0,47% TTC maximum
Société de gestion de portefeuille : 0%
Dépositaire : 100%
S/R OPC Forfait maximum 40€TTC
Société de gestion de portefeuille : 70%
Dépositaire : 30%
Dérivés listés : 13.5 €TTC par lot

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :

- à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
- la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
- exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/06/2018	30/06/2017
Actif net en début d'exercice	23 889 750,72	20 047 910,69
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	4 523 480,28	3 008 512,71
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 423 076,28	-270 429,82
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	212 405,14	255 414,14
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-44 645,74	-46,06
Plus-values réalisées sur contrats financiers	54 900,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-30 156,00	0,00
Frais de transaction	-2 007,90	-584,00
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-100 513,89	1 148 641,09
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 844 972,51</i>	<i>1 945 486,40</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>1 945 486,40</i>	<i>796 845,31</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-39 000,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-39 000,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-398 570,84	-299 668,03
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	26 642 565,49	23 889 750,72

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Indices	1 017 300,00	3,82
TOTAL Autres opérations	1 017 300,00	3,82

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	463 152,18	1,74	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	463 152,18	1,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/06/2018
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/06/2018
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/06/2018
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/06/2018	30/06/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-413 591,76	-318 450,50
Total	-413 591,76	-318 450,50

	29/06/2018	30/06/2017
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-413 591,76	-318 450,50
Total	-413 591,76	-318 450,50
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/06/2018	30/06/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	197 195,80	269 862,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	197 195,80	269 862,67

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/06/2018	30/06/2017
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	197 195,80	269 862,67
Total	197 195,80	269 862,67
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes (1) €
30/06/2014	C1 PART CAPI C	13 356 659,04	129 005,00	103,54	0,00	0,00	0,00	-2,64
30/06/2015	C1 PART CAPI C	18 747 126,40	171 411,00	109,37	0,00	0,00	0,00	0,38
30/06/2016	C1 PART CAPI C	20 047 910,69	193 847,88	103,42	0,00	0,00	0,00	-1,79
30/06/2017	C1 PART CAPI C	23 889 750,72	219 495,63	108,83	0,00	0,00	0,00	-0,22
29/06/2018	C1 PART CAPI C	26 642 565,49	248 115,88	107,37	0,00	0,00	0,00	-0,87

(1) dont PMV nettes à partir du 31.12.2013

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
CI PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	41 652,40000	4 523 480,28
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-13 032,15000	-1 423 076,28
Solde net des Souscriptions / Rachats	28 620,25000	3 100 404,00
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	248 115,88000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/06/2018
FR0011421197 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	467 262,23
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	3,72
Rétrocessions de frais de gestion	71 839,24

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/06/2018
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	258 511,47
Total des dettes		258 511,47
Total dettes et créances		-258 511,47

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	26 437 924,78	99,23
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	26 437 924,78	99,23
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-258 511,47	-0,97
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	463 152,18	1,74
DISPONIBILITES	463 152,18	1,74
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	26 642 565,49	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC			26 437 924,78	99,23
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			988 332,35	3,71
TOTAL FRANCE			988 332,35	3,71
FR0010402990 EXANE PLEIADE PERF.P FCP 3DEC	EUR	6 862,466	988 332,35	3,71
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			25 449 592,43	95,52
TOTAL FRANCE			13 460 266,63	50,53
FR0000939902 CAND.PATR.OBLI INTER S.II 3DEC	EUR	35,437	775 276,87	2,91
FR0000994535 UNION INSTITUTIONNELS FCP 3DEC	EUR	2,321	249 436,52	0,94
FR0007080155 VARENNE VALEUR A FCP 3DEC	EUR	3 495,814	1 071 501,95	4,02
FR0010135103 CARMIGNAC PATRIM.A EUR FCP3DEC	EUR	2 226,537	1 428 590,67	5,38
FR0010149120 CARMIGNAC SECU.A EUR ACC 3DEC	EUR	751,514	1 305 004,06	4,90
FR0010174144 BDL REMPART EUROPE FCP 4DEC	EUR	4 816,9036	775 136,13	2,91
FR0010289090 UNI.OBLI COURT TERME FCP 3DEC	EUR	3 409,284	914 779,08	3,43
FR0010298596 MONETA MULTI CAPS C FCP 4DEC	EUR	4 573,3424	1 249 757,28	4,69
FR0010651224 BDL CONVICTIONS FCP 3DEC	EUR	401,711	1 058 287,54	3,97
FR0010766550 HELIUM OPPORTUNITES B FCP 3DEC	EUR	852,426	1 111 887,43	4,17
FR0010814806 TIKEHAU TAUX VARIAB.A FCP 3DEC	EUR	6 217,978	786 822,94	2,95
FR0010838722 CPR FOCUS INFLATION I FCP 3DEC	EUR	5 361,009	812 782,57	3,05
FR0010881821 JL EQUITY MARKET NEUT.FCP 3DEC	EUR	421,24	537 767,62	2,02
FR0011847409 R VALOR P EUR SICAV 4DEC	EUR	373,4416	538 887,43	2,02
FR0013290939 COMGEST MONDE Z SICAV 4DEC	EUR	452,644	844 348,54	3,17
TOTAL ROYAUME UNI			1 546 556,84	5,80
GB00B1VMCY93 MG OPTIMAL INCOME CL.A EUR C3D	EUR	39 070,834	775 532,61	2,91
GB00B39R2S49 MG GLB.DIVIDEND FD EURO A 3DEC	EUR	30 467,679	771 024,23	2,89
TOTAL IRLANDE			778 609,01	2,92
IE00B3TH3V40 BNY MEL.ABS.R.EQ.FD-T(H)CAP.3D	EUR	659 670,428	778 609,01	2,92
TOTAL LUXEMBOURG			9 664 159,95	36,27
LU0097890064 NORDEA 1 GL.STABLE EQ.BI EUR C	EUR	43 861,304	994 774,37	3,73
LU0140363002 FRANK.TEMP.MUT.EURO.CL.A C.3D.	EUR	40 630,562	987 728,96	3,71
LU0211333967 FTIF FRANK.US EQ.FD A ACC.3DEC	EUR	56 406,075	1 065 510,76	3,99

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
LU0284395984 DNCA INV.VALUE EUROP.CL.I C.4D	EUR	5 651,6373	1 038 657,90	3,90
LU0336084032 CARMIGNAC PTF CASH PUS C.3DEC	EUR	673,452	783 009,17	2,94
LU0433182416 FIRST EAGLE A.INTER.F.AHE 3D	EUR	5 724,171	934 986,09	3,51
LU0462973008 DNCA INVEST MIURA I CAP.4DEC	EUR	7 186,5149	900 542,18	3,38
LU0572586674 ALKEN ABSOL.RET.EUROPE CL.I C.	EUR	5 393,49395	822 669,63	3,09
LU0912262358 HELIUM PERFORMANCE CL.S CAPIT.	EUR	365,88	455 216,55	1,71
LU0923609035 EXANE 1 OVERDR AC	EUR	45,5369	634 897,32	2,38
LU1582988488 M G LUX DYN.AL.FD CL.C ACC 3D	EUR	109 076,855	1 046 167,02	3,93
TOTAL Contrats financiers			0,00	0,00
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge			0,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes			0,00	0,00
TOTAL FRANCE			39 000,00	0,15
MARF.EUR Appels marge futures	EUR	39 000	39 000,00	0,15
TOTAL AUTRES PAYS			-39 000,00	-0,15
FESXU8F00002 STX50E-EUX 0918	EUR	30	-39 000,00	-0,15

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*